

ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

ARRÊTÉ N° AR_2023_4375_CC

TRAVAUX BNG : STATION ANJOU

DU 30 OCTOBRE AU 03 NOVEMBRE 2023

BOULEVARD DE L'ATLANTIQUE

SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE

DE CHERBOURG-OCTEVILLE

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants et les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et notamment les articles 25, 26 et 27,
Vu l'arrêté n° AR_2022_3724_CC du 12 octobre 2022 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués, complété par l'arrêté n° AR_2023_0211_CC du 17 janvier 2023,
VU la demande de la sté MASTELLOTTO pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en date du 16 octobre 2023,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes pendant la durée des opérations,

ARRÊTÉ
DU 30 OCTOBRE AU 03 NOVEMBRE 2023

ARTICLE 1^{er} – BOULEVARD DE L'ATLANTIQUE

La chaussée sera rétrécie et la circulation ralentie, par panneaux, au droit des travaux, le temps des travaux.

Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).

N° SIRET entreprise : 703 820 266

ARTICLE 2 – Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 3 – La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la sté Mastello (76 avenue Gaston Doumergue 50700 SAINT JOSEPH), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté et si besoin un panneau « Stationnement interdit » devront être affichés sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol, 7 jours à l'avance. À défaut, il ne pourra être fait appel à la fourrière.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 19 octobre 2023,

Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint,

Gilbert LEPOITTEVIN



 					
Indice	A	Date	11/10/2023	Destiné par	ABE
Modifications		Vérifié par	NBS	Approuvé par	GMD
Première édition					

BNG - CHERBOURG PLAN D'EXECUTION PLAN DE PHASAGE Anjou Bid de l' Atlantique Effacement Passage Piéton Provisoire Phase 1					
Projet	BNG	Phase	EKE	Émetteur	EN1
Domaine	SYS	Type de doc	PHA	Localisation	S17
Numero Doc	2216	Format	A3	Indice	A

EMETTEUR






Légende

- Zone chantier
- Barrière héris
- K16
- Cheminement piéton
- Passage piéton provisoire
- Podéon héris
- Point Collecte Ombres Managées
- Sens circulation des véhicules
- Entrée chantier
- Signalisation horizontale
- Signalisation verticale
- Signalisation horizontale
- Signalisation verticale
- Partiel accès chantier
- Partiel sortie chantier
- Station Bus Conservevie

Indice	 	
	 	
A	Modifications	
	Date	11/10/2023
	Dessiné par	ABE
	Vérifié par	NBS
	Approuvé par	GMO

Projet		BNG	
Phase		EXE	
Emetteur		EN1	
Domaine		SYS	
Type de doc		PHA	
Localisation		S17	
Numero Doc		2216	
Format : A3		Indice	
		A	

BNG - CHERBOURG

PLAN D'EXECUTION

PLAN DE PHASAGE Anjou Bid de l' Atlantique

Effacement Passage Piéton Provisoire Phase 2

EMETTEUR






Légende

- Zone chantier
- Barrière bruis
- K16
- Cheminement piéton
- Passage piéton provisoire
- Pédicel horizontal
- Pont Coedeur Ordres Managers
- Sens circulation sans véhicules
- Entrée chantier
- Séparation horizontale
- Séparation verticale
- Signalisation verticale
- Pédicel accés chantier
- Pédicel accés chantier
- Station Bus Conserve



Légende

- Zone chantier
- Barrière temporaire
- K10
- Cheminement unidirectionnel
- Passage piéton provisoire
- Pédaleur interdite
- Pont Collecteur Ordures Mélangées
- Sens circulation des véhicules
- Entrée chantier
- Signalisation horizontale
- Signalisation verticale
- Signalisation verticale
- Pédaleur accès chantier
- Pédaleur sortie chantier
- Station Bus Conservée

sce Aménagement & environnement sce ateliers:UP+	
Indice	A
Modifications	
Prehère addition	11/10/2023
Date	
Dessiné par	ABE
Vérifié par	NBS
Approuvé par	GMD

BNG - CHERBOURG PLAN D' EXECUTION PLAN DE PHASAGE Anjou Bid de l' Atlantique Effacement Passage Piéton Provisoire Phase 3	
Projet	BNG
Phase	EXE
Emetteur	EN1
Domaine	SYS
Type de doc	PHA
Localisation	S17
Numéro Doc	2216
Formal	A3
Indice	A

EMETTEUR

Quest. IDF

Indice	 				
	 				
A	Modifications	Date	Dessiné par	Vérifié par	Approuvé par
	Première édition	11/10/2023	ABE	NBS	GMD

BNG - CHERBOURG PLAN D' EXECUTION PLAN DE PHASAGE Anjou Bid de l' Atlantique Effacement Passage Piéton Provisoire Phase 4					
Projet	Phase	Emetteur	Domaine	Type de doc	Localisation
BNG	EKE	EN1	SVS	PHA	S17
					Numero Doc
					2216
					Formal : A3
					Indice
					A

EMETTEUR





QUEST. IDF



Légende

	Zone chantier		Sens circulation des véhicules
	Barrière hiacs		Entrée chantier
	K16		Séparation horizontale
	Cheminement piéton		Signalisation horizontale
	Passage piéton provisoire		Signalisation verticale
	Poteau hiacelle		Perteil accès chantier
	Poteil Collecteur Ordures Menagères		Perteil sortie chantier
			Station Bus Conservée